

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 10 septembre 2012 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20h00, le maire déclare la séance ouverte.

No 4138-09-12
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 13 août 2012

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Colloque - ADMQ
- 5.4 Formation PG Solutions – technicienne à la comptabilité
- 5.5 Redécoupage de la carte électorale fédérale
- 5.6 Contrat – audits ingénieur structure, ingénieur mécanique-électrique et architectural – église et presbytère
- 5.7 Contrat – consultations juridiques
- 5.8 Avis de motion - règlement 310-2012 décrétant l'exécution de travaux estimés à 11 500\$ pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeilletts dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt
- 5.9 Avis motion - règlements décrétant l'entretien hivernal de certains chemins privés ouverts au public
- 5.10 Renouvellement de la marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-du-Nord

6. Travaux publics

- 6.1 Contrat – déneigement des stationnements
- 6.2 Dépôt du rapport de l'analyse sur le coût du déneigement et son financement
- 6.3 Adoption de la politique relative à l'entretien et la prise en charge quant au déneigement de certaines voies privées de circulation **REPORTÉ**

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

- 6.4 Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 6.5 Municipalisation du chemin des Petits-Soleils et une partie des chemins des Pensées et de la Plume-de-feu

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Contrat – réfection terrain de balle-molle
- 7.2 Acquisition de module de jeux – parc Parent
- 7.3 Formation CRSBPL
- 7.4 Démolition du 719, SADL

8. Urbanisme

- 8.1 Dérogation mineure – 24, des Loriots
- 8.2 Dérogation mineure – 152, des Cèdres
- 8.3 Ouverture du poste d'assistant(e) au Service de l'Urbanisme
- 8.4 Formation de l'Association québécoise d'urbanisme

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Contrat - plan et devis – nouvelle caserne

10. Environnement

- 10.1 Adoption du règlement numéro 125-21-2012 dispositions afin de modifier le règlement de zonage RM 125 portant sur les rives **REPORTÉ**
- 10.2 Constat d'infraction abattage d'arbres sans permis – 6, des Outardes
- 10.3 Constats d'infraction – vidange de fosses septiques
- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire
et des
conseillers

Question
écrite d'intérêt
public

Aucune.

No 4139-09-12
Adoption du
procès-verbal
du 13 août
2012

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :
D'approuver le procès-verbal du 13 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

No 4140-09-12
Comptes payés
et à payer

Madame Monique Monette-Laroche, conseillère ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que son fils est directement concerné par cette dernière et s'abstient de voter.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter la liste des comptes payés au 31 août 2012 pour un montant de 135 644.44 \$ - chèques numéros 7775 à 7794.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2012 au montant de 557 889.96\$ - chèques numéros 7795 à 7897.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 août 2012 sont déposés au Conseil.

No 4141-09-12
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Corporation financière Mackenzie	5 094.48\$
SSQ Groupe financier	2 936.55\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4142-09-12
Colloque
ADMQ

Attendu l'invitation de l'ADMQ à assister au colloque annuel qui aura lieu les 25 et 26 octobre prochain à l'Hôtel du lac à Mont-Tremblant.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à assister au colloque de zone de

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

l'ADMQ au coût de 195\$ ainsi que les frais inhérents à cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4143-09-12
Formation
PG Solutions –
technicienne
à la comptabilité

Attendu la formation offerte par PG Solutions quant aux modules de taxation, grand-livre, comptes fournisseurs, télétransmission-comptabilité et paie.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Madame Collette Beaudoin du Service de la comptabilité à assister à la formation donnée par la PG Solutions à Saint-Jérôme, le 17 octobre prochain au coût de 275\$ taxes en sus, ainsi que les frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4144-09-12
Redécoupage
de la carte
électorale
fédérale

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De signifier le désaccord de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs quant au redécoupage de la carte électorale fédérale.

De mandater le maire afin de représenter la municipalité lors des audiences publiques du 18 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4145-09-12
Contrat – audits
ingénieur
structure,
ingénieur
mécanique-
électrique et
architectural pour
église et
presbytère

Attendu que des prix ont été demandés quant aux audits ingénieur structure, ingénieur mécanique-électrique et architectural concernant l'église et le presbytère.

Attendu que les propositions reçues sont les suivantes :

Ingénieur structure :	
Dessau	17 650\$
MLC	2 800\$
CIMA	14 490\$
Genivar	5 800\$

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

Ingénieur mécanique-électrique :	
LBHA	12 850\$
MLC	3 800\$
CIMA	17 150\$
Blondin Fortin Associés	3 700\$
Genivar	6 400\$

Architecture :	
Emery architecte	8 000\$
Bellemare & Gilbert architectes ass.	3 700\$
Atelier idea	8 200\$

Tous les prix excluent les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à :

MLC quant à l'audit – ingénieur structure au coût de 2800\$ taxes en sus;
Blondin Fortin Associés quant à l'audit – ingénieur mécanique-électrique au coût de 3700\$ taxes en sus;
Bellemare & Gilbert architectes associés quant à l'audit – architecture au coût de 3700\$ taxes en sus.

Le tout conformément au devis et aux soumissions déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
MLC & al

No 4146-09-12
Contrat –
consultations
juridiques

Attendu que la municipalité doit obtenir certains conseils juridiques ou opinions verbales à l'occasion.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accorder à Municonseil avocats, un contrat pour conseils juridiques et/ou opinions verbales requis dans des dossiers relevant de l'administration courante et ne nécessitant pas d'examen de nombreux documents pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 et ce, pour une somme forfaitaire de 800\$ taxes et déboursés en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Technicienne à la comptabilité
Directeurs des Services de l'Urbanisme et de l'Environnement
Municonseil avocats

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

Avis de motion-
règlement
310-2012
décrétant
l'exécution de
travaux estimés
à 11 500\$
pour rendre
conforme la
section privée
du chemin des
Oeillets dans le
but de le
municipaliser
et d'autoriser
un emprunt

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, de la présentation à la présente séance du règlement numéro 310-2012 décrétant l'exécution de travaux estimés à 11 500\$ pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeillets dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

Avis de motion-
règlements
décrétant
l'entretien
hivernal de
certains
chemins privés
ouverts au
public

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, de la présentation à la présente séance des règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés suivants ouverts au public:

Numéro 311-2012 chemin Paquin
Numéro 312-2012 chemin des Capelans
Numéro 313-2012 chemin des Mulots
Numéro 314-2012 chemin des Orignaux
Numéro 315-2012 chemin de l'Omble
Numéro 316-2012 chemin des Acacias
Numéro 317-2012 chemin des Ancolies
Numéro 318-2012 chemin des Campanules
Numéro 319-2012 chemin des Carouges
Numéro 320-2012 chemin des Chatons
Numéro 321-2012 chemin des Chrysanthèmes
Numéro 322-2012 chemin des Cigales
Numéro 323-2012 chemin des Clématites
Numéro 324-2012 chemin des Merises
Numéro 325-2012 chemin des Moqueurs
Numéro 326-2012 des Moucherolles
Numéro 327-2012 chemin des Oies
Numéro 328-2012 chemin des Perce-neige
Numéro 329-2012 chemin de la Pinaie
Numéro 330-2012 chemin du Sommet et du Sommet Sud
Numéro 331-2012 chemin des Peupliers
Numéro 332-2012 chemin Edelweiss

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie desdits règlements.

No 4147-09-12
Renouvellement
de la marge de
crédit à la
Caisse populaire
Desjardins
de la Rivière-du-
Nord

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De renouveler la marge de crédit avec la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-du-Nord.

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

Que le directeur général de la municipalité soit et est autorisé, à signer pour et au nom de la municipalité ledit renouvellement de la marge de crédit ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Caisse populaire Desjardins de la Rivière-du-Nord

No 4148-09-12
Contrat –
dénégement des
stationnements
de l'hôtel de ville,
de la caserne
et du 5, des Oies

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le dénégement des stationnements de l'hôtel de ville, de la caserne et du 5, des Oies;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes :

	Non sablé	Sablé
Excavation Kevin Barrett	3984\$	
L'Équipe Demers inc.	4365\$	95\$

Tous les prix excluent les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'octroyer le contrat pour le dénégement (non sablé) des stationnements de ***l'Hôtel de Ville, de la caserne et du 5, des Oies*** à Excavation Kevin Barrett pour la somme de 3984\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Kevin Barrett

No 4149-09-12
Contrat –
dénégement du
stationnement
de la bibliothèque
et des loisirs

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le dénégement du stationnement de la bibliothèque et des loisirs;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes :

	Non sablé
Excavation Kevin Barrett	2996\$
L'Équipe Demers inc.	3895\$

Tous les prix excluent les taxes.

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'octroyer le contrat pour le déneigement (non sablé) du stationnement des **de la bibliothèque et des loisirs** à Excavation Kevin Barrett pour la somme de 2996\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Kevin Barrett

No 4150-09-12
Contrat –
Déneigement du
stationnement
de l'église sur
chemin SADL

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'église sur chemin Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes :

	Non sablé
Excavation Kevin Barrett	2996\$
L'Équipe Demers inc.	3000\$

Tous les prix excluent les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'octroyer le contrat pour le déneigement (non sablé) du stationnement de **l'église sur chemin Sainte-Anne-des-Lacs** à Excavation Kevin Barrett pour la somme de 2996\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Kevin Barrett

No 4151-09-12
Contrat –
déneigement des
stationnements
de l'église sur
chemin Fournel

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le déneigement des stationnements de l'église sur chemin Fournel;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes :

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

	Non sablé	Sablé
Excavation Kevin Barrett	2996\$	70\$
Frantz Fouquet déneigement	1700\$	55\$
L'Équipe Demers inc.	3895\$	95\$

Tous les prix excluent les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'octroyer le contrat pour le déneigement (non sablé) des stationnements de ***l'église sur chemin Fournel*** à Frantz Fouquet déneigement pour la somme de 1700\$ et 55\$ par sablage taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Frantz Fouquet

No 4152-09-12
Contrat –
Déneigement du
stationnement
du parc Parent

Attendu que des soumissions, par invitations écrites, ont été demandées pour le déneigement du stationnement du parc Parent;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes :

L'Équipe Demers inc.	1535\$
Excavation Gilles et Mathieu	840\$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'octroyer le contrat pour le déneigement (non sablé) du stationnement du ***parc Parent*** à Excavation Gilles et Mathieu pour la somme de 840\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Excavation Gilles et Mathieu

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

Dépôt du rapport de l'analyse du coût du déneigement et son financement

Le rapport de l'analyse du coût du déneigement et son financement est déposé au Conseil.

Monsieur Sylvain Charron dépose son rapport sur le déneigement des chemins.

Adoption de la politique relative à l'entretien et la prise en charge quant au déneigement de certaines voies privées de circulation

REPORTÉ AU MOIS D'OCTOBRE PROCHAIN.

No 4153-09-12
Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Attendu l'obtention d'une subvention maximale de 20 000\$ du ministre délégué aux Transports.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

Que le conseil approuve les dépenses pour l'amélioration du réseau routier municipal sur les chemins Sainte-Anne-des-Lacs, des Aulnes, des Bouleaux, des Colibris, des Épinettes, Filion et Godefroy pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports et ce, pour la durée de l'exercice financier 2012-2013.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 4154-09-12
Municipalisation du ch. des Petits-Soleils et partie des chemins des Pensées et de la Plume-de-feu

Attendu que le propriétaire du chemin des Petits-Soleils et partie des chemins des Pensées et de la Plume-de-feu a fait une demande pour la municipalisation de ces chemins;

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a procédé à l'inspection desdits chemins et que suite à son rapport, ils répondent aux normes de prise en charge des chemins privés;

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

Attendu qu'il y a trois (3) poteaux d'Hydro-Québec dans l'emprise du chemin des Pensées;

Attendu que ces poteaux ne nuisent pas au déneigement;

Attendu qu'une entente spéciale à cet effet entre le propriétaire et Hydro-Québec sera signée.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De municipaliser le chemin des Petits-Soleils et une partie des chemins des Pensées et de la Plume-de-feu (lots numéros 4817551 et 4663591) conditionnellement à la signature d'une entente spéciale avec le propriétaire quant au coût de déplacement des poteaux d'Hydro-Québec.

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat d'achat de ces chemins;

D'autoriser le directeur général, ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

La présente abroge la résolution numéro 3840-11-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité

No 4155-09-12
Contrat –
réfection terrain
de balle-molle
et construction
du cabanon

Attendu que le ministère des Loisirs et du Sport a signé une lettre d'intention le 22 août dernier octroyant officiellement à la municipalité une subvention de 24 951.63\$ soit 50% du coût du projet;

Attendu qu'une somme de 24 000\$ est disponible dans le fonds parcs et terrains de jeux;

Attendu que des soumissions par invitations ont été demandées pour la réfection de la clôture du terrain de balle-molle et la construction d'un cabanon;

Attendu que le matériel pour la construction du cabanon sera fourni par la municipalité;

Attendu que la municipalité n'a reçu qu'une soumission quant à la clôture et trois soumissions quant à la construction du cabanon:

Réginald Dubé	1900\$
Construction des Lacs	2400\$
B-A-S-N enr.	1929.60\$

taxes en sus.

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Clôture Clobec pour la réfection du terrain de balle-molle et ce, au coût de 40 317.85\$ taxes en sus.

De retenir les services de Réginald Dubé quant à la construction d'un cabanon pour le terrain de balle-molle et ce, au coût de 1900\$ taxes en sus.

D'autoriser lesdites dépenses conformément au tableau annexé aux présentes.

De vérifier si la dalle de béton est vraiment nécessaire pour le cabanon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité
Clôture Clobec
Réginald Dubé

No 4156-09-12

Acquisition
module de
jeux – parc
Parent

Attendu que des prix ont été demandés auprès de plusieurs compagnies concernant un module de jeux pour les 18 mois à 5 ans pour le parc Parent;

Attendu que la préparation du terrain pour la mise en place du module se fera par le Service des Travaux publics au coût approximatif de 2000\$;

Attendu que des soumissions par invitations ont été demandées pour l'acquisition de modules de jeux pour le parc Parent.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'acquérir de Jambette évolujeux un module de jeux pour le parc Parent au coût de 12 879.20\$ taxes en sus.

De financer cet achat à même le fonds parcs et terrains de jeux. Advenant un manque d'argent dans ledit fonds, d'emprunter temporairement l'argent dans le surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité
Jambette évolujeux

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

No 4157-09-12
Formation
CRSBPL

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la responsable de la bibliothèque à assister à une formation qui se tiendra le 17 septembre 2012 au CRSBPL sur le thème « Quand l'art s'invite à la bibliothèque pour y rester » au coût de 50\$, ainsi que les frais inhérents à cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Responsable de la bibliothèque

No 4158-09-12
Démolition
du 719, SADL

Attendu que la municipalité a acquis la propriété sise au 719, chemin Sainte-Anne-des-Lacs en vue de la construction de la future bibliothèque;

Attendu que le directeur du Service de la Sécurité publique, dans le cadre du programme de formation continue et de perfectionnement des pompiers, a organisé des mises à feu (incendies contrôlées, opérations de ventilation, extinction, effractions dans bâtiment) dans ladite propriété;

Attendu que ladite propriété n'est désormais d'aucune utilité et inutilisable.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De démolir la propriété sise au 719, chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Directeur du Service des Travaux publics
Directeur du Service de l'Urbanisme

No 4159-09-12
Dérogation
mineure –
24, des
Loriots

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 24, des Loriots;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement projeté du bâtiment principal dans sa marge arrière de 5,20 mètres au lieu de 6 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 20 août 2012, a recommandé au conseil l'acceptation de cette dérogation mineure conditionnellement :

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

- au déplacement de la remise dérogatoire afin de la rendre conforme au règlement de zonage no 125 ;
- qu'une attestation d'un professionnel en structure soit déposée sur ladite demande de dérogation mineure.

Les raisons invoquées pour motiver cette acceptation sont les suivantes :

- La dérogation est assez mineure ;
- Ne cause aucun préjudice au voisin.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2012-00377 en autorisant l'agrandissement projeté du bâtiment principal dans sa marge arrière de 5,20 mètres au lieu de 6 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 24, des Loriots et tel que montré au plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 2012 sous le numéro 586 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 24, des Loriots
Directeur du Service d'Urbanisme

No 4160-09-12
Dérogation
mineure –
152, des
Cèdres

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 152, des Cèdres;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du bâtiment principal dans sa marge avant de 0,12 mètre au lieu de 10,7 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 20 août 2012, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Dans l'objectif de vendre la propriété ;
- Le bâtiment a été probablement construit antérieurement à 1970.

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2012-00378 en autorisant le maintien du bâtiment principal dans sa marge avant de 0,12 mètre au lieu de 10,7 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 152, des Cèdres et tel que montré au plan préparé par Nathalie Garneau, arpenteure-géomètre, en date du 20 mars 2012 sous le numéro 755 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 152, des Cèdres
Directeur du Service d'Urbanisme

No 4161-09-12
Ouverture du
poste
d'assistant(e)
au Service
de l'Urbanisme

Attendu la démission de Madame Christine Valiquette à titre d'assistante au Service de l'Urbanisme.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'ouvrir le poste d'assistant(e) au Service de l'Urbanisme.

De nommer Éric Brunet, Jean-François René, Monique Monette-Laroche et André Lavallée sur le comité de sélection.

De remercier Madame Christine Valiquette pour ses excellents services et son professionnalisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Urbanisme

No 4162-09-12
Formation de
l'Association
québécoise
d'urbanisme

Attendu la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme quant au PIIA.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

D'autoriser Monsieur André Lavallée, conseiller et Monsieur Michel Le Bourdais à assister à la formation donnée par l'Association québécoise d'urbanisme à Sorel-Tracy, le 27 octobre prochain au coût de 180\$ chacun taxes en sus, ainsi que les frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
André Lavallée et Michel Le Bourdais

No 4163-09-12
Contrat - plans
et devis –
nouvelle
caserne

Attendu que des plans et devis préliminaires doivent être élaborés afin de demander une subvention relative à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

Attendu que des prix ont été demandés et que la municipalité a reçu quatre soumissions :

Architectures Hébert Zurita de Saint-Jérôme	4 300 \$
DKA Architectes de Boisbriand	10 000 \$
Emery Architecte de Saint-Thérèse	12 000 \$
Mario Allard Architecte de Saint-Sauveur	18 000 \$

Attendu que chacune de ces firmes a répondu aux critères initialement requis;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'octroyer à Architectures Hébert Zurita le contrat pour l'exécution de plans et devis préliminaires relatifs à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers au coût de 4300\$ taxes en sus.

De demander une confirmation écrite aux architectes qu'il n'y aura pas de surcharge pour répondre aux exigences du MAMROT pour l'obtention d'une subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité publique
Technicienne à la comptabilité
Architectures Hébert Zurita

Adoption du
règlement
125-21-2012
dispositions afin
de modifier le
règlement de
zonage RM 125
portant sur les
rives

REPORTÉ AU MOIS D'OCTOBRE PROCHAIN.

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

No 4164-09-12
Constat
d'infraction
abattage d'arbres
sans permis –
6, des Outardes

Attendu que des travaux d'abattage d'arbres ont été exécutés sur la propriété sise au 6, des Outardes;

Attendu que ces travaux ont été exécutés sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, ce qui contrevient à l'article 2.3.2 du règlement de zonage numéro 125;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à délivrer au propriétaire du 6, des Outardes un constat d'infraction pour les travaux d'abattage d'arbres effectués sans permis et sans certificat d'autorisation.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

No 4165-09-12
Constats
d'infraction –
vidange de
fosses septiques

Attendu que des avis ont été envoyés aux propriétaires de résidence à Sainte-Anne-des-Lacs qui ont négligé de vidanger leur fosse septique ou de produire une copie de la facture attestant la vidange, savoir :

9, des Cerisiers (récidive)
18, des Aubépines (récidive)
839, chemin Sainte-Anne-des-Lacs
108, des Chênes
53, des Lilas
13, des Myosotis
15, des Moucherolles
131, des Chênes
27, des Ancolies
17, des Cèdres
18, des Cèdres
53, Bellevue
583, Sainte-Anne-des-Lacs
642, Sainte-Anne-des-Lacs
34, des Ormes
44, des Bouleaux
1142, Sainte-Anne-des-Lacs
280, du Mont-Sainte-Anne
1, des Daims
50, des Perce-Neige
170, des Acacias

Attendu que ces propriétaires contreviennent aux articles 2, 3 et/ou 4 du règlement numéro 213 ayant pour objet l'instauration d'un système

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

de contrôle de fréquence de la vidange des réservoirs sanitaires sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs;

En conséquent des attendus qui font parties intégrantes de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à émettre les constats d'infraction en regard des infractions des articles 2, 3 et/ou 4 dudit règlement;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance

La correspondance des mois d'août et de septembre 2012 est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 21h25

Fin : 22h35

No 4166-09-12
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

l'unanimité de clore à 22h35 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier